



## Une pétition appelle à faciliter la reconnaissance du burn-out comme maladie professionnelle

Lucie Prusak, AEF Groupe, Dépêche n°531762, le 12.02.2016

Quelque 80 députés socialistes ont signé une proposition de loi visant à faciliter la reconnaissance du burn-out comme maladie professionnelle, indique Benoît Hamon (PS, Yvelines) sur Twitter, vendredi 12 février 2016.

Il met en ligne une pétition qui explicite le contenu de la proposition de loi : elle entend supprimer le taux minimum d'incapacité permanente partielle de 25 % requis pour engager une procédure de reconnaissance individuelle des cas de burn-out par les comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles.

Cette réforme permettrait de mieux reconnaître le caractère professionnel du burn-out, sans toutefois inscrire ce syndrome au tableau des maladies professionnelles, démarche à laquelle sont opposées les organisations patronales, selon le député.

Le député PS des Yvelines Benoît Hamon met en ligne, vendredi 12 février 2016, une pétition pour demander l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale d'une proposition de loi facilitant la reconnaissance du burn-out comme maladie professionnelle.

80 députés signent une proposition de loi pour la reconnaissance du burn-out comme maladie professionnelle. [Signez https://t.co/EAkKD6bUzv](https://t.co/EAkKD6bUzv)

La proposition de loi, signée par 81 députés socialistes, n'est pas encore en ligne sur le site de l'Assemblée. La pétition précise toutefois son objet : il s'agirait de supprimer le taux minimum d'incapacité permanente partielle de 25 % requis pour engager une procédure de reconnaissance individuelle du burn-out par les comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles.

Dans sa pétition, Benoît Hamon reprend les données du cabinet de conseil Technologia, estimant à plus de 3 millions le nombre de salariés exposés à un risque élevé de burn-out. "Ce syndrome d'épuisement professionnel frappe sans distinction, cadres et simples employés, salariés du public comme du privé. Il est la conséquence d'un trop-plein de travail, d'un trop-plein de pression qui mènent des hommes et des femmes à l'effondrement. [...] Ce travail qui colonise la vie, est souvent la première étape d'un processus qui s'achève par des pathologies physiques et psychiques lourdes et durables."

Améliorer la reconnaissance du burn-out comme maladie professionnelle permettrait de faire prendre en charge ces pathologies par la branche AT-MP, "financée à 97 % par les cotisations des employeurs", souligne la pétition, d'ores et déjà signée par le fondateur de Technologia, Jean-Claude Delgènes. "Or, le montant des cotisations que paient les employeurs dépend directement de la sinistralité et des résultats propres à chaque entreprise quant aux accidents et aux maladies professionnelles comptabilisées en leur sein. Les entreprises seraient donc financièrement incitées à intégrer l'impact de la souffrance au travail dans leur politique managériale et leur organisation du travail."

La proposition de loi exclurait donc l'option initialement soutenue par le cabinet de Technologia, en pointe sur le sujet, qui aurait consisté à inscrire le burn-out au tableau des maladies professionnelles. En effet, cette voie est jugée "irréalisable en l'état en raison du refus des organisations patronales".

Le sujet de la reconnaissance du burn-out fait débat depuis plusieurs mois, les médecins soulignant notamment que le burn-out est un processus amenant à une maladie plutôt qu'une pathologie en soi. □